

Pour validation
de la CR du 11/01/2023

Commission de la Recherche

Lundi 28 novembre 2022 à 12h00 – visioconférence
 (Établi par S. Verrier)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)		x	Pouvoir de Biase
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)		x	Pouvoir Njoo
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Michael FENKER (LET)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET) – absence temporaire			
Mme Nazila HANNACHI – BELKADI (MAP-MAACC)		x	Pouvoir Silvestre
M. James NJOO (GERPHAU)	x		
M. Yann NUSSAUME (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).	x		
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)	x		
M. Bendicht WEBER (LET) Président par intérim	x		
<u>Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :</u>			
Mme Angèle LAUNAY (LET)		x	
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)		x	
<u>Personnalités extérieures :</u>			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)		x	Pouvoir Devisme
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)	x		
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)	x		

Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		x	
Nombre de voix	11		4
Invité(e) s permanent (e)s			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Caroline Varlet, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable de la coordination des instances et du pôle juridique)	x		
Invité (e)s : Mme Fleur RICHARD	x		

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (11 membres présents en début de la réunion et 4 pouvoirs = 15 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

12h00 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
12h00		1) Validation du relevé de décisions de la CR du 12 septembre 2022 ;		
12h15		2) Modalités de fonctionnement de la CR : calendrier et contenu des activités et passation des dossiers suite aux élections pour le renouvellement des membres du CPS ;		
12h30		3) Evaluation HCERES vague D ;		
		4) Nouvel arrêté relatif au doctorat (revoir ce que nous avons mis en place pour les CSI au sein de l'ENSA PLV) ;		
12h45		5) Point d'information concernant les résultats du concours pour les contrats doctoraux du MC ;		Documents joints dans le dossier commun
		6) Demandes d'aides financières de la part des doctorants (cf. une demande). Point sur les dépenses concernant l'enveloppe financière votée pour l'année 2022 et sur l'enveloppe envisagée pour le BI 2023.		
13h00		7) Question des préciputs : Une ANR est portée par le LAA et 8500-8800 € ont été versés par le CNRS ; ils doivent être gérés par le département recherche, comme la règle du CNRS le veut. Une décision collégiale doit être votée en CR afin		

13h30		<p>d'établir une règle s'appliquant à toutes les équipes de l'ENSAPLV impliquées dans une ANR.</p> <p>8) Point Divers : organisation du séminaire portée par les doctorants</p>		
-------	--	---	--	--

Le bureau de la CR ainsi que sa présidente ayant démissionné, Bendicht Weber, doyen de la CR, accepte d'être président de la séance.

Caroline Varlet, nouvelle responsable de la recherche de l'école, qui a pris ses fonctions ce jour, se présente en indiquant qu'elle a précédemment travaillé au sein de l'ENSA de Normandie et de Clermont Ferrand et a été également enseignante au sein de l'école.

1) Validation du relevé de décisions de la CR du 12 septembre 2022 ;

Le compte-rendu/relevé de décisions de la séance du 12 septembre 2022 est validé à l'unanimité.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix.

Ce document peut être diffusé.

2) Modalités de fonctionnement de la CR : calendrier et contenu des activités et passation des dossiers suite aux élections pour le renouvellement des membres du CPS ;

Le CA a proposé aux nouveaux élus de réfléchir ensemble à la nomination des nouveaux membres extérieurs de la commission de la recherche. Cette nomination pour avoir lieu lors du CA du 5 décembre prochain.

La commission de la recherche actuelle sera conviée lors de la réunion d'installation de la nouvelle CR pour transmettre les dossiers.

La date du 16 janvier 2023 avait été proposée par l'ancienne CR entre 12h et 14h mais n'est plus d'actualité.

La date d'installation de la nouvelle CR sera établie en lien avec les impératifs de calendrier du CPS restreint.

3) Evaluation HCERES vague D ;

Caroline Lecourtois indique que plusieurs réunions de préparation avec le HCERES se sont tenues pour présenter la méthodologie et le calendrier.

Elle précise que l'évaluation concerne l'évaluation de l'établissement, l'évaluation des équipes de recherche GERPHAU et AMP et l'évaluation des formations (DEEA-L, DEA-M (Bilan et projet), Bachelor BIM (Bilan et projet pour 2024), Bachelor MACOBI (projet), Bachelor gestion énergétique du bâtiment (projet).

Le calendrier est le suivant : 1^{er} Juin 2023 : Rendu des dossiers d'auto-évaluation des unités de recherche ; 15 Juin 2023 : Rendu des dossiers d'auto-évaluation établissement et bilan des formations ; Semaines 9, 16 ou 23 octobre 2023 : Entretiens sur les bilans des formations ; Semaine du 25 septembre 2023 : Entretiens des unités de recherche ; 2-3 Novembre 2023 : Entretiens sur l'auto-évaluation de l'établissement ; Début Janvier 2024 : Retour du HCERES sur le dossier d'autoévaluation de l'établissement et sur les bilans des formations ; 29 Janvier 2024 : Réponse de l'établissement aux retours du HCERES sur le dossier d'autoévaluation de

l'établissement et les bilans des formations ; 9 mars 2024 : rendu du dossier projet des formations ; Semaine du 24 avril 2024 : Retour pré-entretiens du HCERES sur le dossier projet des formations ; Semaines 15 ou 22 mai 2024 : Entretiens sur le projet des formations ; Début Juin 2024 : Retour post-entretiens du HCERES sur le dossier projet de formations ; Début Juillet 2024 : Envoi du rapport du HCERES sur le dossier projet de formations à la DGESIP ; Début 2025 : présentation du dossier projet de formations au CNESER pour accréditation au 1 er septembre 2025 – date décalée de un an à cause du COVID.

Elle précise que le document d'auto-évaluation sera rédigé en repartant de la précédente évaluation qui avait pointé un certain nombre de faiblesses et de points forts, et en procédant à un bilan du contrat pluriannuel d'établissement signé en janvier 2022 et qui vaut pour la période 2019-2024. La direction va présenter une première trame de l'auto-évaluation, mais ce travail sera un travail collectif. Le bilan et les orientations pour les années à venir seront soumis aux instances.

Elle précise que les post-masters n'entrent pas dans l'évaluation HCERES (Archi naval est habilité dans le cadre grande école). Le HCERES n'habilite pas mais le CNESER/DGESIP. Or les formations post-master ne rentrent pas dans le cadre de la DGESIP. Elle indique que les chaires ne seront pas évaluées mais qu'elles pourront être présentées dans la partie portant sur la recherche de l'évaluation de l'établissement. Pour AMP qui est co-accrédité par HESAM, le dossier AMP et l'avis du HCERES sera transmis à HESAM qui pourra intégrer ce dossier dans sa propre évaluation.

Bendicht Weber indique que cette évaluation HCERES sera un point important des travaux de la nouvelle CR.

4) Nouvel arrêté relatif au doctorat (revoir ce que nous avons mis en place pour les CSI au sein de l'ENSA PLV) ;

Catherine Maumi rappelle la publication récente de différents textes relatifs à l'arrêté modificatifs du doctorat qui ont un impact sur ce qui avait été mis en place par les équipes de recherche de l'école :

- l'arrêté modifié du 26 août 2022
- la circulaire du MESRI du 28 septembre 2022 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 26 août 2022
- le décret no 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé prévu par l'article L. 412-3 du code de la recherche
- la fiche de l'OFIS relative au serment doctoral d'intégrité scientifique

Elle rappelle que pour l'organisation des CSI (comité de suivi individuel), chaque directeur de laboratoire est invité à communiquer au bureau des études doctorales, avant le 4 janvier 2023 (en vue de la prochaine réunion de bureau, le 12 janvier 2023), un document présentant le processus CSI qui sera mis en place au sein du laboratoire.

Elle propose que la procédure pour les CSI continue d'être harmonisée au sein de l'école et que les 6 équipes de recherche organisent les CSI selon les mêmes modalités. La proposition des laboratoires de l'école doit remonter à l'ED au plus tard le 4 janvier 2023. Elle précise que les nouvelles modalités fixées par les textes nécessitent un ajustement par rapport à ce qui avait été mis en place au sein de l'école. Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant. Le comité comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Le comité comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. L'école doctorale veille à ce que le doctorant ou la doctorante soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel avant sa réunion. Le comité de suivi se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat, etc.

Il s'agit de faire part à l'ED d'une proposition commune des 6 laboratoires sur la manière dont nous mettrons en place la procédure du CSI (composition du CSI – périmètre et nomination des membres, rôle du doctorant dans son organisation, confidentialité d'une partie du CSI, etc).

Jérôme Boissonade s'interroge sur la communication du rapport de CSI au directeur de thèse et sur des parties éventuellement confidentielles du rapport.

Clothilde Ferroud précise que le rapport peut remonter directement au directeur de l'ED, ce qui permet au doctorant en cas de problème avec le directeur de s'adresser au CSI. Elle souligne également la question du nouveau serment que devront lire les doctorants lors de la soutenance du doctorat qui fera partie du procès-

verbal. Elle recommande la diffusion aux CSI du guide réalisé par le réseau national des collègues doctoraux.

La proposition de l'école sera étudiée lors du bureau de l'ED du 12 janvier 2023. Les CSI seront ensuite mis en place au printemps 2023 afin qu'ils soient organisés en mai/juin. Il est proposé que le doctorant inscrit dans l'une des 6 équipes de l'ENSAPLV prenne en main le calendrier de son CSI.

Alessia de Biase propose de faire une réunion avec tous les directeurs de thèse des labos et ensuite un vote en ligne de la CR sur la proposition actée. Caroline Varlet pourrait organiser cette réunion.

Bendicht Weber met au vote le fait de savoir si les 6 équipes de recherche de l'école décident ou non de poursuivre la démarche concertée sur les CSI qui sera présentée à l'ED collectivement, en repartant du formulaire et des travaux effectués au printemps dernier et votés par la CR.

DECISION :

Les membres de la commission recherche votent en faveur d'une démarche concertée entre les 6 équipes de recherche sur les CSI. Une réunion avec les 6 équipes et les HDR directeurs/trices de thèses sera organisée la semaine du 5 décembre pour avancer de concert. La version commune pourra être validée par un vote en ligne de la CR au plus tard le 16 décembre 2022 et transmise à l'ED au plus tard le 4 janvier 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix.

5) Point d'information concernant les résultats du concours pour les contrats doctoraux du MC

Vincentella de Commarmond indique que par un courrier du 4 novembre 2022, le ministère a informé l'école de l'attribution d'un contrat doctoral à taux plein à Madame Eugénie Fleuret. Il s'agit du seul contrat doctoral obtenu alors qu'il y avait deux candidatures.

Par ailleurs, elle précise que nous avons fait une demande de prolongation du contrat doctoral de Hector Docarragal pour une durée de 6 mois. Celle-ci n'a pas encore abouti alors qu'une relance a été faite par Rosaly Datchy début juillet. Yann Nussaume précise que le contrat de Hector Docarragal s'arrête le 1^{er} janvier 2023, or il enseigne avec Florence Lipsky au second semestre. Si le contrat doctoral n'est pas prolongé, il faudra lui faire un contrat d'enseignement de 46h. La demande de prolongation a été motivée par le COVID.

Alessia de Biase indique la mise en place à la rentrée 2023 d'une collaboration avec l'ADEM.

Clothilde Ferroud précise que pour ces contrats doctoraux, HESAM est en mesure de financer des mobilités. Cela permet aux doctorants de partir dans un laboratoire étranger en Europe notamment. La personne de HESAM est disponible pour présenter cela à nos doctorants afin de faire mieux fonctionner ce programme dont les sommes ne sont pas dépensées intégralement.

6) Demandes d'aides financières de la part des doctorants (cf. une demande). Point sur les dépenses concernant l'enveloppe financière votée pour l'année 2022 et sur l'enveloppe envisagée pour le BI 2023.

Une demande d'aide à la soutenance est présentée :

Doctorant.e (demandeur): Monsieur MORAWSKA Justyna

Laboratoire de rattachement : GERPHAU

Type de demande : Aide à la soutenance

Titre thèse : De surprises en rencontres. L'hypothèse existentielle en architecture

Thèse en architecture sous la direction de Xavier Bonnaud

Dates : 17/11/2022

Impression manuscrit 648,00 €

Transport membres jury 125,00 €

Hébergement membres jury 115,40 €
Pour un total de 888 euros.

Yann Nussaume souligne les disparités de traitement dans les aides attribuées à la soutenance en fonction des écoles doctorales. Dans le cadre de l'ED Abbé Grégoire rien n'est prévu pour ces budgets et les aides aux doctorants sont versées sur des budgets des laboratoires.

Catherine Maumi rappelle que c'est la raison pour laquelle l'école a voté une ligne budgétaire spécifique. La CR a demandé au CA que cette ligne soit ouverte. Elle demande quel est le montant de cette ligne pour 2023. Elle rappelle que le principe qui avait été établi pour l'attribution d'une aide liée à cette ligne budgétaire est qu'il doit y avoir une prise en charge des frais à 50% du laboratoire de recherche. Normalement dans cette demande, il aurait fallu recevoir un formulaire indiquant : 50% ligne du GERPHAU et 50% de ligne de la commission de la recherche.

Caroline Lecourtois indique que l'école a obtenu un financement de 5000 euros du ministère en 2022 et que pour 2023, un montant de 5000€ a donc été mis sur la même ligne budgétaire. Elle rappelle aussi la question des préciputs qui sont des fonds pour la recherche et non pour autre chose. Elle rappelle que dans le cadre du BI 2023, il y a eu près de 150K euros de coupe budgétaire notamment sur les voyages pédagogiques et que l'école n'a plus de marge de manœuvre.

Clothilde Ferroud confirme effectivement les difficultés de gestion de l'ED et la décision de sanctuariser quelque chose directement au sein de l'ENSAPLV en interne.

Si le LET et le MAAC inscrivent leurs doctorants à l'Abbé Grégoire depuis longtemps, pour les autres laboratoires cela est plus récent et les doctorants ne vont pas soutenir tout de suite.

Xavier Bonnaud souligne que les doctorants paient leur droit d'inscription à La Villette depuis 12 ans et cotisent donc sans rien recevoir.

Vincentella de Comarmond indique concernant le bilan des dépenses 2022 qu'il y a largement les crédits nécessaires pour instruire favorablement cette demande. Elle rappelle que nous avons demandé au MC le financement de la mesure COMUE à hauteur de 10K et une aide pour les doctorants à hauteur de 10K (avec deux enveloppes : aide à la mobilité et aide à la soutenance). Or pour l'aide pour les doctorants, nous n'avons obtenu que 5K.

Catherine Maumi souligne qu'il est important de faire un suivi des dépenses afin de bien respecter les différents lignes budgétaires (celles des labos, celle de l'aide aux doctorants, etc.) et de ne pas avoir à faire de gymnastique pour transférer de l'argent d'un budget à l'autre. Il faut être certain que les dépenses soient imputées sur les bonnes lignes et en parler également en lien avec Armelle Dobrenel (spécifier sur les ordres de missions sur quelle ligne l'argent est pris « soutien aux doctorants », etc.).

Bendicht Weber souligne qu'il y a peu de soutien de Paris 8 et que l'on peut donc voter sur cette demande dans sa globalité.

Mickael Fenker souligne également pour les demandes futures la question de la prise en charge des impressions des thèses, des déplacements des jurys et des repas de thèse. Il considère qu'il devrait revenir à l'école de prendre en charge cela et non aux laboratoires dans la mesure où ces frais permettent de valoriser l'école.

Alessia de Biase rappelle que la CR a voté qu'il revient à l'école de financer la reproduction de la thèse et ainsi que la reliure.

Clothilde Ferroud indique que HESAM finance déjà la formation doctorale et qu'il faudra voir avec la nouvelle administratrice du CNAM s'il est possible de rajouter également les frais de soutenance.

DECISION :

Les membres de la commission de la recherche votent en faveur de l'attribution de cette aide à la soutenance. Cette aide à la soutenance couvre à titre exceptionnelle 100% des frais.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

7) Question des préciputs :

Alessia de Biase indique qu'une ANR est portée par le LAA et 8500-8800 € ont été versés par le CNRS ; ils doivent être gérés par le département recherche, comme la règle du CNRS le veut. Une décision collégiale doit être votée en CR afin d'établir une règle s'appliquant à toutes les équipes de l'ENSAPLV impliquées dans une ANR. Elle précise que quand une équipe de recherche est lauréate d'une ANR, l'établissement reçoit des préciputs, à savoir un pourcentage par rapport au budget global de la recherche, qui arrive à l'institution hôte. Or, jusqu'à présent, ces projets étaient hébergés à Paris 10 et 8 et au MC car ils étaient les tutelles. Il est désormais nécessaire de reconnaître les tutelles secondaires que sont les écoles d'architecture. Ces préciputs doivent servir à l'école. Il s'agit d'établir un fonctionnement pour les prochains préciputs qui vont arriver à l'école pour que cet argent puisse être investi de façon solidaire entre nous tous (des amorces, des bourses pour des doctorants en 4^{ème} année, des aventures éditoriales, etc.). La prochaine commission de la recherche devra se saisir de ce sujet.

Bendicht Weber indique que l'on pourrait mettre en place avec ces préciputs des projets qui permettraient à la CR de venir en soutien à des activités, comme les séminaires portés par des doctorants et plus largement par le troisième cycle. Cet argent permettrait de servir d'amorce pour aller chercher ensuite des financements plus importants.

Catherine Maumi souligne que cet argent devrait venir alimenter le budget géré par la CR pour financer des séminaires doctoraux, des petites bourses, des aides à la mobilité. Il faudra voter où ira cette enveloppe et localiser cette enveloppe afin que la recherche dispose de plus de fond.

Yann Nussaume souligne qu'il est difficile de retrouver l'argent par exemple pour des demandes de soutien à l'édition et qu'il est nécessaire que l'argent soit identifié et imputer sur les bonnes lignes.

DECISION :

Les membres de la commission de la recherche votent à l'unanimité sur le principe que la CR se positionne et formalise une demande afin que les fonds des préciputs puissent être inscrits sur une ligne propre de la commission de la recherche qui pourrait s'appeler « ligne préciputs commission recherche » alimentée par les préciputs (ANR, projet européen). Cette ligne sera séparée de celle des budgets des laboratoires afin d'avoir des lignes indépendantes et explicites pour suivre au mieux les subventions pluriannuelles.

Il faudra nourrir ce projet (sens que l'on va donner stratégiquement à cette ligne de recherche ; définition d'une vraie stratégie de recherche de l'école y compris dans ses modes de financement, etc). Le projet de cette nouvelle ligne sera la mission de la prochaine CR, notamment pour réfléchir à la redistribution de cette ligne.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix.

8) Point Divers : organisation du séminaire portée par les doctorants

Rosa de Marco rappelle qu'il s'agit ici de faire un point rapide de l'organisation du séminaire porté par les doctorant.e.s. Lors d'une CR du printemps, nous avons prévu de faire ce bilan avant la fin de l'année, après avoir préparé le programme 2022-2023 qui comprend des séances du séminaire et aussi des séances d'atelier. Nous avons prévu ce bilan en fin d'année pour pouvoir présenter au CA la demande d'un budget à allouer à cette action pour l'année prochaine, à inscrire au BI 2023.

Fleur Richard, représentante élue des doctorants de la future CR et aussi membre du comité d'organisation du séminaire, présente ce bilan. Catherine Maumi, Alessia de Biase et Rosa de Marco accompagnent cette activité

du département recherche et les doctorant.e.s qui la portent. Elles saluent le travail qu'ils/elles ont fait jusqu'à présent et qui mérite tout le soutien de l'école.

Un document de synthèse sur le bilan des séminaires et ateliers organisés par les doctorants a été transmis rédigé par l'équipe d'organisation : Hee-Won Jung, Marcos Colina, Anna Keitemeier, Fleur Richard et Raphaël Bourdier.

Fleur Richard fait part des éléments suivants :

Objectifs = Espace-temps d'échanges interlaboratoires à travers notamment des questions méthodologiques et épistémologiques des recherches doctorales et des jeunes chercheurs

- instance de mise en question et de réflexion collective de la communauté de recherche de l'ENSAPLV
- préfiguration d'un module de formation doctorale pour l'ED Abbé-Grégoire dont les offres présentent une carence quant à la recherche en architecture et urbanisme

Modalités

- 6 séminaires de 2-3 interventions avec deux discutants invités (interne/externe à l'école)
- + 4 ateliers thématiques animés par l'équipe d'organisation, de 18h à 20h le mardi soir, de novembre 2022 à juin 2023

Historique

- juin-juillet 2022 : constitution du comité d'organisation (5 doctorants de 4 laboratoires avec le soutien de la CR et l'accompagnement de Rosa De Marco, Catherine Maumi et Alessia de Biase) et la rédaction de l'appel à communication - septembre-octobre 2022 : diffusion de l'appel lors de la rentrée
- 17 propositions reçues (Ahttep 2/Amp 4/Gerphau 2/Laa 2/Let 3/Maacc 2/Extérieur 2)
- Le 15/11/2022 : séance inaugurale La fabrique d'un cadre théorique

À venir

- Le 29/11/2022 : premier atelier thématique Recherche par le projet
- Le 13/12/2022 : 2ème séance de séminaire Rendre intelligible, rendre comparable

Investissement

- heures de travail estimées : 100h ETD sur l'année au total pour une équipe d'interlaboratoires de 5 personnes. Cela comprend la préparation et l'animation des séances
- rémunération/indemnisation des discutants (a minima, 1 intervenant extérieur par séance pour chacune des 6 séances de séminaire)
- pots

Alessia de Biase souligne que certains doctorants ont une bourse et d'autres non et s'interroge sur la possibilité d'être rémunéré en ECTS.

Catherine Maumi indique que les doctorants peuvent valoriser cet engagement auprès de l'école doctorale qui leur donnera des crédits. Il faut que les doctorants envoient ces informations au gestionnaire de l'ED. Si les doctorants ont besoin d'attestation les laboratoires et l'école pourront en fournir.

Caroline Lecourtois prend la parole pour avoir des précisions sur le contexte et l'objet de ces séminaires doctoraux et pour savoir à qui s'adressent ces séminaires (enseignants/doctorants/extérieurs). Elle souligne qu'il existe des pôles recherche dans les agences. Concernant une demande de budget qui pourrait être faite au CA, elle souligne qu'il faut déterminer plus précisément cette demande. Elle souligne que ces séminaires pourraient être plus ouverts notamment pour les étudiants de l'école en master parcours recherche et mieux articulés à la pédagogie de l'école et pas seulement aux chercheurs de l'école (intervention dans les séminaires de recherche de S7, S8, S9). Cela permettrait de justifier des demandes de financement à l'école.

Fleur Richard indique, pour ce qui est du public extérieur, que deux doctorants hors de l'école sont impliqués et pour ce qui est de la pédagogie, elle indique que le groupe d'organisateur a fait circuler auprès des enseignants de master 1 recherche le calendrier et le programme. Elle indique également l'objectif du module type pour l'école doctorale. Elle souligne que concernant l'intégration à la vie de l'école de ces séminaires et ateliers, on progresse de séance en séance même si une marge de progression existe.

Catherine Maumi rappelle que ce projet s'inscrit dans la suite du séminaire de l'an dernier et correspond à une demande de la commission recherche qui avait validé ce séminaire. Il ne s'agit pas de quelque chose qui émerge de nul part mais bien d'une volonté de la commission de la recherche que de faire exister le doctorat et

qui ne s'adresse pas uniquement à des doctorants. Elle souligne les échanges très nourris lors de ces séminaires. Elle s'interroge sur la manière d'avoir une participation plus large de la communauté des enseignants chercheurs et des étudiants. Il faudrait que ces séminaires-là soient inscrits dans le calendrier global de l'école. Il y a selon elle un grand projet à mener dans l'école pour faire exister de façon temporelle toutes les initiatives conduites au sein de l'école en lien avec le service de la communication.

Caroline Lecourtois rappelle qu'un travail est en cours pour la mise en place d'un nouvel outil de gestion des salles et des événements (type hyper planning) pour savoir quels sont les événements en cours. Elle espère avoir un système plus efficace en 2023. Elle s'interroge sur la manière dont la CR souhaite demander un budget au CA.

Xavier Bonnaud souligne qu'il s'agirait également de valoriser les heures des enseignants dans Taïga pour ces types d'investissement. Il souligne la spécificité dans la manière de faire de la recherche dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage qui sont des arts de la transformation comme fabrique de connaissance. Il se demande quelle est l'obligation de l'engagement des HCR et s'il faudrait l'inclure dans le cadre des suivis de doctorants (à comptabiliser dans l'encadrement). Pourrait-on arriver à faire valoriser cela auprès d'HESAM ?

Alessia de Biase souligne qu'il faudrait que l'école réalise qu'elle a un troisième cycle et il faut faire en sorte que le troisième cycle existe sinon il y aura toujours une séparation.

DECISION

La commission de la recherche retient l'idée d'une demande, à préciser, de pouvoir attribuer des heures de vacances afin que les doctorants impliqués qui n'ont pas de bourse puissent être rémunérés.

Bendicht Weber et **Caroline Lecourtois** concluent la réunion en remerciant chaleureusement les membres extérieurs de la commission pour leur investissement précieux.

Clothilde Ferroud souligne que sa participation lui a beaucoup servi pour HESAM et a apprécié de partage mutuel au cours de ces quatre années. Elle souligne le bon en avant considérable permis par les travaux menés par la commission.

Catherine Maumi et **Alesia de Biase** remercient Clothilde Ferroud pour sa fidélité et ses conseils.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 14h00.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir :

Les dossiers à traiter pourraient être des délégations CNRS, des demandes de CER, les décharges 2023, les aides aux doctorants (aide à la mobilité, aide à la soutenance, etc). Les dates suivantes de la CR pourraient être validées ou non par la nouvelle CR :

- Lundi 06/03/2023 (12h-14h) (dossier décharges) ;
- Lundi 17/04/2023 (12h-14h) (dossier décharges) ;
- Lundi 19/06/2023 (12h-14h) (dossier décharges).

Bendicht Weber
Président de la séance

